



Donnons
au sang
le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-17

DECISION N° N 2025-17 DU 27 MAI 2025 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Madame Emilie ALLARD est nommée, à compter du 2 juin 2025, directrice risques, audit et qualité par intérim de l'Etablissement français du sang.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 27 mai 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang